

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 16/12/2013

Date de la convocation:

09/12/2013

Date d'affichage:

10/12/2013

L' an 2013 et le 16 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 55

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille à Mme KIEFFER Adrienne, M. GANGLOFF Christian à M. ISEL Roger

Excusé(s) : Mme CLAUSS Murielle, MM : BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FUCHS Thierry, GACKEL Didier, HOCH Georges, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MEYER-KUHN Charles, SCHERTZ Christophe, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice

Secrétaire de séance :

M. WEISBECKER Jean.

Réf : 151.2013

Vote : A la majorité

Pour : 44

Contre : 2

Abstentions : 8

Mention exécutoire : Non

151.2013 : Pôle bois - BATA : Bâtiment d'activités à Eschbach : Approbation de l'APD et fixation du forfait de rémunération définitif du MOE.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la convention cadre du 29.02.2012 relative au pôle d'excellence rurale n°D067856 « dynamiser l'économie de l'habitat durable, fondé sur la valorisation des ressources locales » entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, l'Etat, représenté par le préfet de la Région Alsace, préfet du Bas-Rhin, et le syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (« PER bois »),

Vu la délibération n° 004.2013 du conseil communautaire du 25.02.2013 Pôle bois : projet de hall d'activités et centre d'affaires à Hégeney : validation du projet et création d'un budget annexe spécifique

Vu la délibération n° 005.2013 du conseil communautaire du 25.02.2013 Pôle bois : hall d'activités et centre d'affaires à Hégeney : budget annexe 2013

Vu la délibération n° 077.2013 du conseil communautaire du 13.05.2013 Pôle bois : opération bâtiments d'activités : affectation d'une enveloppe complémentaire « Pôle d'Excellence Rurale » et nouveau budget opération

Envoyé en préfecture le 20/12/2013
Reçu en préfecture le 20/12/2013
Affiché le 

Vu la délibération n° 090.2013 du conseil communautaire du 24.06.2013 Pôle bois : bâtiments d'activités : localisation : implantation des bâtiments au parc économique de la Sauer à Eschbach et modification de l'intitulé du budget annexe

Vu la délibération n° 091.2013 du conseil communautaire du 24.06.2013 Pôle bois bâtiments d'activités : délégation au bureau pour la validation de l'avant-projet sommaire,

Vu la délibération n° 014.2013B du bureau du conseil communautaire du 19.08.2013 – Pôle bois – bâtiment d'activités – validation de l'avant-projet sommaire du projet de construction d'un hall d'activités et centre d'affaire sur le parc économique de la Sauer et dépôt du permis de construire,

Vu l'avis du bureau du 02.12.2013,

Entendu la présentation technique du maître d'œuvre,

Entendu l'exposé du vice-président M. Braconnier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre et huit abstentions, décide :

- De valider l'avant-projet définitif du bâtiment projeté à Eschbach, décomposé en 19 lots prévisionnels, pour un coût d'objectif APD de travaux fixé à 2 260 000 € HT,
- De fixer le forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre (MOE) en conséquence, sur la base d'un taux de rémunération de 8,8 %, soit 198 880 € HT,
- D'approuver le plan de financement APD de l'opération, comme suit :
Coût total de l'opération, comprenant les prestations intellectuelles et les travaux : 2 627 800 € HT,
Cofinancements escomptés (dont Fonds Ministériel Mutualisé (FFM) via PER, Région Alsace, Conseil général du Bas-Rhin) : 926 488 €
Autofinancement communauté de communes Sauer-Pechelbronn (hors frais financiers-arrondi) : 1 701 312 €
- D'autoriser le Président à engager toutes les démarches découlant de la présente délibération, y compris le dépôt d'un permis modificatif.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 19/12/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSENBURG le :

et publication ou notification du :

